

**Contact :** Eric Dissane

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Le formateur PRAP 2S assure la formation initiale, le maintien et l'actualisation des compétences et le suivi des acteurs PRAP dans le respect des exigences du document de référence du dispositif PRAP de l'INRS. Il vise à développer les compétences permettant d'animer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement, d'informer, de sensibiliser et de former les salariés à la PRAP.
- Il doit avoir la capacité de concevoir et animer une formation-action du personnel du milieu sanitaire et social à la prévention des risques liés à l'activité physique. Animer et évaluer une séquence d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

L'exercice de l'activité du Formateur PRAP 2S nécessite la mise en œuvre de quatre domaines de compétences :

- 1 - Élaborer un projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.
- 2 - Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place.
- 3 - Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.
- 4 - Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage.

## MATÉRIEL PEDAGOGIQUE :

Matériel pédagogique indiqué par l'INRS dans le document de référence PRAP :

- Lit médicalisé électrique, fauteuil roulant à accoudoir réglables, draps de glisse, verticalisateur électrique, lève-personne électrique, déambulateur réglable en hauteur.
- Aides-techniques complémentaires : planche de transfert, roller, canne ...



**DURÉE :** 14 JOURS ( 98 HEURES )  
Réparties sur 3 semaines non consécutives :  
5j + 5j + 4j



**INTER-ENTREPRISE & INTA-ENTREPRISE**  
FRANCE METROPOLITAINE



**10 STAGIAIRES** MAXIMUM  
INDIVIDUALISATION : OUI



**PUBLIC :** SALARIÉS D'ENTREPRISES OU FORMATEURS D'ORGANISMES DE FORMATION OU FORMATEURS INDÉPENDANTS SOUHAITANT DEVENIR FORMATEUR À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR LE SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL  
**PRE-REQUIS :** VALIDER EN LIGNE SUR LE SITE DE L'INRS LE MODULE « ACQUÉRIR DES BASES EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS », OU UNE FORMATION ÉQUIVALENTE DU RÉSEAU PRÉVENTION. PARTICIPATION DU DIRECTEUR À LA JOURNÉE D'INFORMATION/FORMATION « ASSURER LES CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UNE FORMATION-ACTION PRAP » OU ÉQUIVALENT



**DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT FORMATEUR PRAP 2S**  
A L'ISSUE DE LA FORMATION, SOUS RÉSERVE DE RÉUSSITE AUX ÉPREUVES CERTIFICATIVES D'ÉVALUATION



**ACTUALISATION DES COMPÉTENCES :** TOUS LES 3 ANS (28 HEURES DONT 7H00 POUR L'ALM)

## METHODES PEDAGOGIQUES :

- Le stage alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession, jeux de rôles et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.
- Apports didactiques, travaux en sous-groupe et exercices pratiques
- Après un apport théorique sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuelles, le travail sera transféré à l'étude des cas sur les situations des salariés
- Un travail d'intersession permettra de renforcer l'application de l'analyse des situations du travail
- Une fiche de proposition d'amélioration sera réalisée et remise à l'animateur de la démarche

## ÉVALUATION & CERTIFICATION des COMPÉTENCES :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives (PRAP 2S) peuvent prétendre à l'obtention du certificat de formateur PRAP 2S

Le formateurs PRAP 2S est par équivalence formateurs prap IBC

Une évaluation formative tout au long de la formation sera réalisé

Les épreuves certificatives sont organisées pour permettre une évaluation distincte pour chaque domaine de compétences :

Épreuve 1 : Domaine de compétences 1, 2 et 3 (Travail intersession)

Épreuve 2 : Domaine de compétences 3, 4, 5, 6 et 7 (Travail intersession)

Épreuve 3 : Domaine de compétences 7,8,9 et 10

Épreuve 4 : Domaine de compétences 12,13,14,15 et 16

L'évaluation des compétences sera faite par le formateur de formateur(trice) PRAP 2S certifié par le réseau Assurance Maladie / INRS en s'appuyant sur le guide de la formation pour l'épreuve et la grille d'évaluation certificative du formateur PRAP 2S.

En cas de non-réussite à une ou plusieurs épreuve(s), il est proposé au candidat une ou des épreuve(s) de rattrapage.

Le formateur de formateurs décide si le candidat doit suivre ou non un complément de formation avant de se représenter

Attestations de présence et de compétences seront délivrées en fin de formation

## MOYENS D'ENCADREMENT :

Formateur de Formateur(trice) PRAP à jour certifié(é) par le réseau Assurance maladie / INRS, respectant les modalités définies dans le document de référence du dispositif PRAP.

## PROGRAMME DE LA FORMATION :

Accompagner l'entreprise ou l'établissement dans sa démarche de prévention et dans l'évaluation et l'expression de ses besoins de formation-action PRAP

Connaitre les enjeux humains, règlementaires et économiques de la prévention

Les acteurs internes et externes de la prévention  
Le projet PRAP intégré à la démarche, différentes étapes d'un projet de formation à la prévention.

Place de l'activité physique dans l'activité de travail.

Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.

Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux,

Environnementaux et physiques.

Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.

Analyse des déterminants de l'activité physique.  
Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.

L'argumentaire en faveur de l'accompagnement de la mobilité,

Les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement

L'analyse d'une situation d'accompagnement

Le choix des aides techniques en fonction de leurs caractéristiques dans des situations d'accompagnement

La mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité.

Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation « PRAP 2S ou IBC »